



## L'objectif 2010, et au delà

*Robert Barbault et Anne Teyssède,  
Département d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, MNHN*

---

Le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, en novembre 2002, fut l'occasion de revenir sur le rôle central de la biodiversité dans les affaires des hommes et de leur planète, dix ans après le premier sommet, celui de Rio de Janeiro, où fut signée la Convention sur la diversité biologique.

A Johannesburg il fut reconnu que la biodiversité occupe une place centrale en matière de développement durable et d'éradication de la pauvreté. Son caractère essentiel pour le fonctionnement de notre planète, le bien-être, les moyens d'existence et l'intégrité culturelle des hommes fut rappelé : l'économie mondiale repose amplement sur les produits biologiques et les « services » écologiques issus des écosystèmes que nous exploitons.

Pourtant, fut-il reconnu, de lourdes menaces continuent de peser sur cette précieuse et fragile biodiversité, du fait même des activités humaines.

Aussi, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique – et dans la perspective d'assurer les conditions mêmes d'un développement durable et d'une réduction de la pauvreté, les pays réunis à Johannesburg s'engagèrent à prendre des mesures pour réduire significativement les taux actuels d'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010 (CBD, 2002).

Depuis 2001, la communauté européenne affiche quant à elle un objectif plus ambitieux : stopper les pertes de biodiversité avant 2010 ! Un tel objectif il est vrai peut être jouable, dans ces pays où la flore et la faune font partie de paysages largement et depuis longtemps anthropisés. Il serait en revanche totalement illusoire dans les régions tropicales, où les exigences de développement conjuguées aux appétits de croissance de firmes internationales « prédatrices » affectent dangereusement la biodiversité.

Afin, sinon d'atteindre du moins de tendre vers cet objectif, les pays membres de la Communauté Européenne ont adopté en 2001 un (6e) programme d'action environnementale, complété en 2004 par le « message de Malahilde », qui intègre la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles liées à l'environnement (EEA, 2004). Ainsi dans les textes, si ce n'est encore dans les faits, le maintien de la biodiversité est devenu un objectif prioritaire dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des forêts, de l'aménagement du territoire, de l'énergie et des transports, du tourisme, de la coopération et du développement économique... L'ensemble des pays signataires de la Convention de

Rio ont en outre mis en œuvre des stratégies nationales de recherche et de conservation de la biodiversité, lesquelles supposent le développement de connaissances, l'organisation de dispositifs d'inventaires et de suivis des faunes et flores, mais aussi des efforts de communication et d'éducation.

L'année 2010 s'approche mais il reste beaucoup à faire, en Europe et ailleurs, pour freiner la dégradation des écosystèmes et enrayer le déclin général de la biodiversité. Face à ce constat, la Commission Européenne a lancé en mai 2006 un « Plan d'Action Communautaire pour 2010 et au-delà », définissant un ensemble de mesures et actions environnementales, économiques et sociales prioritaires pour atteindre ce double objectif, dans une stratégie générale de développement durable.

***Repris et actualisé du livre collectif « Biodiversité et changements globaux », dirigé par R. Barbault et B. Chevassus-au-Louis et coordonné par A. Teysède, ADPF, déc. 2004.***

#### **Pour en savoir plus sur les deux objectifs 2010**

- **2010 Biodiversity Target** (objectif mondial, en anglais sur le site de la CBD) :

<http://www.biodiv.org/2010-target/default.asp>

- EEA, 2004 : « **Halting the loss of biodiversity in Europe** », EEA briefing n°1, on line at :

[http://reports.eea.europa.eu/briefing\\_2004\\_1/en/EEA\\_Briefing\\_BDIV\\_EN.pdf](http://reports.eea.europa.eu/briefing_2004_1/en/EEA_Briefing_BDIV_EN.pdf)

- **Objectif 2010 européen pour la biodiversité** (en français) :

<http://www.unep.org/AnnualReport/2005/french/14.pdf>

- **Communication de la Commission Européenne**, 22 mai 2006 : « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà ». Plan d'Action Communautaire publié en ligne : [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006\\_0216fr01.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0216fr01.pdf)

- **Natura 2000, mai 2006** : Lettre d'Information Nature n°20 de la Commission Européenne, DC Environnement

[http://ec.europa.eu/environment/news/natura/nat20\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/environment/news/natura/nat20_fr.pdf)